



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4406^e séance

Jeudi 8 novembre 2001, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	Mlle Durrant	(Jamaïque)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Amin
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Scott
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Irlande	M. Corr
	Mali	M. Ouane
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Howe-Jones
	Singapour	M. Mahbubani
	Tunisie	M. Tekaya
	Ukraine	M. Krokmal

Ordre du jour

La situation au Burundi

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

La Présidente (*parle en anglais*): Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 de son règlement intérieur provisoire, j'invite M. James Wapakhabulo, Vice Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, et Président de l'Initiative régionale de paix au Burundi; M. Térence Sinunguruza, Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Burundi; M. Léonard She Okitundu, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo; les représentants de l'Éthiopie et du Kenya; M. Patrick Mazimhaka, Envoyé spécial du Président du Rwanda; M. Jakaya Mrisho Kikwete, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République-Unie de Tanzanie; le représentant du Gabon; M. Hackman Owusu-Agyemang, Ministre des affaires étrangères du Ghana; les représentants du Nigéria et de l'Afrique du Sud; et M. Keli S. Walubita, Ministre des affaires étrangères de la Zambie, à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Wapakhabulo (Ouganda), M. Sinunguruza (Burundi), M. She Okitundu (République démocratique du Congo), M. Hussein (Éthiopie), M. Jalang'o (Kenya), M. Mazimhaka (Rwanda), M. Kikwete (République-Unie de Tanzanie), M. Dangué Réwaka (Gabon), M. Owusu-Agyemang (Ghana), M. Apata (Nigéria), M. Kumalo (Afrique du Sud) et M. Walubita (Zambie) prennent les places qui leurs sont réservées à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*): Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite M. Berhanu Dinka, Représentant spécial du Secrétaire général dans la région des Grands Lacs et Président du Comité de suivi de l'application, à prendre place à la table du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, j'invite M. Amadou Kébé, Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine à prendre la place qui lui est réservée sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va à présent entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Je donne maintenant la parole à M. Berhanu Dinka, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et Président du Comité de suivi de l'application.

M. Dinka (*parle en anglais*): Comme le Conseil de sécurité le sait, le Gouvernement de transition de l'unité nationale a pris ses fonctions au Burundi le 1er novembre 2001. On participé à cet événement solennel les Présidents de la Tanzanie, du Nigéria, de la Zambie, du Malawi et du Rwanda, ainsi que le facilitateur du processus de paix au Burundi, M. Nelson Mandela, les Vice-Présidents de l'Afrique du Sud et de l'Ouganda et le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). J'ai représenté le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne a été représentée par son représentant spécial pour la région des Grands Lacs, M. Aldo Aiello. Un certain nombre d'autres États africains étaient représentés au niveau ministériel.

Dans la semaine qui a précédé cet événement, des mesures préparatoires importantes ont été prises. Le 27 octobre, l'Assemblée nationale a adopté une constitution provisoire qui va guider les travaux du gouvernement de transition pendant les trois années à venir. Le premier groupe de l'unité spéciale de protection est arrivé d'Afrique du Sud. Un certain nombre de dirigeants politiques sont rentrés d'exil pour participer au nouveau gouvernement.

L'entrée en fonctions du gouvernement de transition constitue une étape importante dans l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation. La dynamique créée par cet événement devrait être exploitée pour consolider et rendre irréversibles les acquis si durement obtenus. Le peuple burundais, comme les amis du Burundi et tous ceux qui ont appuyé le processus de paix ou y ont participé espèrent que l'entrée en fonctions du gouvernement de transition marquera le début d'une nouvelle ère

historique de réconciliation, de tolérance et de paix. Il appartient maintenant aux dirigeants politiques burundais, avec l'appui de la région et de la communauté internationale, d'assurer le succès des institutions de transition. C'est la seule façon de garantir une paix et une stabilité durables. Nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer.

Dans la déclaration qu'il a prononcée au moment de son entrée en fonctions, le Président Buyoya a fixé les priorités du gouvernement de transition. Il s'agit notamment de la négociation du cessez-le-feu, des élections au conseil au niveau des communes, du rapatriement des réfugiés, de la reconstruction de l'infrastructure, de la réforme du système de sécurité et du système judiciaire. Le Président a exhorté les pays de la sous-région, les agents de la facilitation et la communauté internationale à continuer d'aider le Burundi pour lui permettre de réaliser ces priorités. Il a indiqué que son gouvernement contacterait le Conseil de sécurité en temps utile en vue de l'établissement d'une commission judiciaire internationale d'enquête chargée d'enquêter sur les cas éventuels de génocide, de crimes de guerre et autres crimes contre l'humanité, tandis que son gouvernement créera une commission nationale de vérité et réconciliation conformément à l'Accord d'Arusha.

Le facilitateur, Madiba Nelson Mandela, a annoncé que sa mission était achevée et qu'il passait le relais au Comité de suivi de l'application. Il restera cependant le garant moral de l'Accord d'Arusha et sera représenté au Comité de suivi. Nous lui sommes tous reconnaissants.

Ce qui a été réalisé jusqu'ici n'aurait pas été possible sans l'initiative des dirigeants de la sous-région, sans les efforts inlassables déployés par deux des plus éminents hommes d'État d'Afrique – feu Mwalimu Julius Nyerere et Madiba Nelson Mandela – et sans l'appui et l'encouragement généreux de la communauté internationale. Dès lors, il y a lieu aujourd'hui de faire preuve d'un optimisme prudent.

N'oublions pas cependant que des tâches redoutables nous attendent. La plus importante d'entre elles est le cessez-le-feu, parce que tant que la violence persistera le processus de paix restera fragile. Les deux groupes armés – les Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et les Forces nationales de libération (FNL) – ont intensifié ces derniers jours leurs pressions contre les forces gouvernementales. Ces deux groupes

armés doivent comprendre, et la communauté internationale doit leur envoyer un signal clair dans ce sens, que le moment est venu de déposer les armes et de rejoindre sans plus tarder leurs compatriotes dans la recherche d'une paix durable au Burundi; ils doivent comprendre qu'il est temps maintenant de mettre fin aux souffrances et aux massacres de victimes innocentes et aux ravages que connaît le pays; il est temps de se réconcilier et de guider le pays vers la reconstruction et le développement dont il a bien besoin.

Il y a d'autres défis. Comme les membres du Conseil s'en souviendront peut-être, la décision de déployer une force régionale au Burundi a été rendue nécessaire par le fait qu'une unité spéciale de protection panburundaise n'a pu être formée avant le 1er novembre. Il a donc été décidé qu'en attendant que les Burundais revenant de l'armée et les parties appartenant au G-7 puissent organiser la formation, des troupes de l'Afrique du Sud, du Ghana, du Nigéria et du Sénégal assureraient la protection des dirigeants politiques revenant d'exil. La présence de la force régionale n'est donc qu'une solution provisoire. La formation d'une unité spéciale panburundaise qui prendra le relais de la force régionale reste une priorité.

La force régionale déjà en place au Burundi a la capacité d'assurer la protection des hommes politiques qui rentrent d'exil tout en s'occupant de la formation des éléments burundais. Il est urgent cependant que la communauté internationale donne à cette force les moyens matériels et financiers dont elle a besoin pour s'acquitter de son double mandat. Le déploiement de forces étrangères, même lorsqu'elles viennent de la région, exige des ressources importantes. La seule façon de réduire les coûts tout en assurant le succès à long terme des arrangements de transition consiste à entreprendre sans tarder la formation d'une unité de protection nationale qui remplacera dès que possible la force régionale par une unité spéciale de protection panburundaise.

L'autre défi de taille qu'il faut prendre en main sans tarder est la reconstruction et le développement du pays. Maintenant que le gouvernement de transition est en place, la population du Burundi, qui souffre depuis des années, devrait comprendre de façon concrète que ce qui s'est passé la semaine dernière est plus qu'un accord de partage des pouvoirs entre les éléments de l'élite politique du pays. La seule façon d'assurer que la population burundaise maintiendra son appui au

processus de paix une fois l'euphorie du moment passée est de changer positivement la vie de la population. Il est impératif que la paix produise des dividendes. La communauté internationale pourrait faire qu'il en soit ainsi en reprenant de façon significative sa coopération au développement socioéconomique et en augmentant son assistance humanitaire tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

La communauté internationale a appuyé le processus de paix au Burundi depuis qu'il a été engagé. L'entrée en fonctions le 1er novembre du gouvernement de transition a créé un climat encore plus propice non seulement pour la poursuite de cet appui et de cette coopération mais également pour leur accroissement. Le Conseil de sécurité pourrait donc envisager d'inviter les deux groupes armés – les FDD et les FNL – à engager avec le nouveau gouvernement de sérieuses négociations et à conclure sans retard un accord de cessez-le-feu; d'exprimer son appui à l'unité de protection spéciale régionale déjà en place à Bujumbura et de demander à toutes les parties burundaises de coopérer avec cette force régionale pour lui permettre de s'acquitter de sa mission librement, rapidement et sans entrave; d'exhorter tous ceux qui peuvent le faire, notamment la communauté des donateurs, à garder le cap et à fournir des ressources financières suffisantes pour que l'unité de protection spéciale régionale puisse s'acquitter avec succès de son double mandat de protection et de formation d'une unité de protection spéciale burundaise; de demander à toutes les parties signataires burundaises de respecter l'indépendance du Comité de suivi de l'application et de coopérer pleinement avec lui dans l'application de son mandat conformément à l'Accord d'Arusha; et de demander aux pays donateurs et aux bailleurs de fonds de débloquent toutes les ressources qui avaient été destinées au développement socioéconomique du Burundi mais qui n'ont toujours pas été décaissées, notamment les ressources qui avaient été annoncées à Paris en décembre dernier.

Cela permettrait au Gouvernement de transition du Burundi de consolider le processus de paix en répondant aux besoins de la population. Il faut également exhorter les donateurs à augmenter l'aide humanitaire au Burundi.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Sénégal une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à

l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, M. Fall (Sénégal) prend place à la table du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda, M. James W. Wapakhabulo, Président de l'initiative régionale de paix au Burundi.

M. Wapakhabulo (Ouganda) (*parle en anglais*) : Au nom des représentants ministériels de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi, je tiens à vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois. J'aimerais également remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Irlande, de sa conduite avisée du Conseil durant sa présidence, le mois dernier. Je vous souhaite, Madame la Présidente, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, plein succès dans les délibérations sur cette question et tous les autres points inscrits à l'ordre du jour du Conseil.

Le conflit au Burundi est à l'ordre du jour du Conseil depuis maintenant quelque temps. Je salue le partenariat du Conseil avec l'Initiative régionale pour les Grands Lacs, contracté en vue de trouver une solution permanente au conflit au Burundi. De fait, cette occasion qui nous est donnée aujourd'hui de nous exprimer indique clairement que le Conseil de sécurité reste un allié et qu'il s'acquitte dûment de la responsabilité qui lui incombe au titre de la Charte en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

M. Nelson Mandela, ancien Président de l'Afrique du Sud et facilitateur des négociations de paix au Burundi, fera ultérieurement un exposé au Conseil sur le processus de paix mais je voudrais, si possible, mettre le Conseil au courant des derniers événements survenus dans le contexte de l'Initiative régionale pour la paix au Burundi.

Dix-neuf partis politiques burundais ont signé le 28 août 2000 l'Accord d'Arusha pour la paix et la

réconciliation, dans lequel était prévue la mise en place d'un gouvernement de transition de trois ans. L'investiture du Gouvernement de transition s'est déroulée comme prévu le 1er novembre dernier. Le Président Buyoya le dirigera pendant les 18 premiers mois, avec le Vice-Président, M. Domitien Ndzizeze, du Groupe des 7 partis de l'alliance hutue; et ce sera l'inverse pour les 18 mois suivants de la transition, même si les personnalités changent. Il y aura également un mécanisme de partage proportionnel du pouvoir au Conseil des ministres, au Parlement, dans l'armée et au sein des autres institutions publiques.

L'investiture du Gouvernement de transition au Burundi, le 1er novembre dernier, restera dans les annales africaines comme le jour du premier pas vers une paix tangible au Burundi. Il est très important pour nous, États de la région, de voir que notre initiative et nos efforts ont pu porter leurs fruits. Je voudrais à cet égard féliciter le peuple burundais de l'engagement et de la détermination dont il fait preuve en faveur d'un règlement pacifique du conflit dans son pays.

La région souhaite rendre un hommage tout particulier au regretté Mwalimu Julius Nyerere, qui a mis en route les négociations, et à son successeur, le Président Nelson Mandela, pour son extraordinaire détermination et le rôle moteur qu'il a joué dans la facilitation des négociations de paix au Burundi. Nous les félicitons de l'excellent travail réalisé.

On ne saurait trop insister, également, sur la contribution apportée par l'ONU et la communauté internationale au processus de paix. Nous tenons tout particulièrement à saluer l'Union européenne de l'appui financier qu'elle a apporté jusqu'à présent au processus.

Toutefois, l'heure n'est pas encore aux réjouissances. Il reste à relever le défi redoutable de la consolidation des acquis obtenus jusqu'à présent et à poursuivre les progrès accomplis en appuyant le Gouvernement de transition dans toute cette phase délicate de mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.

Comme le Conseil le verra, l'une des tâches qui restent à accomplir consiste à obtenir la participation de l'opposition armée burundaise, à savoir le Conseil national pour la défense de la démocratie (CNDD)/Forces pour la défense de la démocratie (FDD) et le Parti pour la libération du peuple hutu (PALIPEHUTU)/Forces nationales de libération (FNL).

Ces groupes armés n'ont pas participé aux négociations qui ont conduit à l'Accord d'août 2000 et n'ont pas accepté le cessez-le-feu. La position de la région est que les négociations facilitées par le Président Omar Bongo, du Gabon, et le Vice-Président Jacob Zuma, de l'Afrique du Sud, se poursuivront entre le Gouvernement de transition et l'opposition armée.

Nous appelons le Conseil de sécurité dans son ensemble et chacun des membres individuellement à user de leur influence sur ces groupes afin qu'ils acceptent de se rallier aux négociations sur le cessez-le-feu. Nous tenons à assurer le Conseil de sécurité que nous sommes prêts à travailler avec lui afin d'amener les groupes armés à participer au processus de paix et que nous sommes prêts également à prendre les mesures qui s'imposent au cas où le CNDD/FDD et le PALIPEHUTU/FNL restaient intransigeants face au processus de paix au Burundi.

Les autres défis importants à relever durant la phase de mise en oeuvre concernent la formation d'une nouvelle armée nationale, d'un parlement et d'autres institutions de transition. Le Gouvernement de transition et la Commission de suivi de l'application (CSA) de l'Accord de paix d'Arusha vont avoir besoin de l'appui et de l'encouragement continus du Conseil.

Le lien entre les conflits au Burundi et en République démocratique du Congo a été jusqu'à présent un facteur qui a compliqué la recherche de la paix dans la région des Grands Lacs. Pour la première fois, les perspectives d'un cessez-le-feu au Burundi permettent d'entrevoir la possibilité d'une transformation des forces négatives de la République démocratique du Congo en forces positives au Burundi, et de diminuer d'autant l'ampleur de la tâche de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) au cours de la troisième phase, et notamment de l'opération imminente de désarmement, de démobilisation, de réinsertion, de rapatriement et de réinstallation dans le pays.

Conformément à l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation, il est envisagé que le Conseil de sécurité envoie une force de maintien de la paix au Burundi. Cependant, les dirigeants régionaux ont convenu que dans l'attente d'une résolution du Conseil ordonnant le déploiement d'une force de maintien de la paix, il faudrait former et déployer une force régionale chargée de remplir différentes fonctions prévues dans

l'Accord. À cet égard, une unité de protection spéciale a déjà été déployée au Burundi pour protéger les dirigeants politiques. Nous saisissons cette occasion pour remercier la République d'Afrique du Sud d'avoir proposé 700 soldats, qui sont déjà sur le terrain au Burundi. Des contingents du Nigéria, du Ghana et du Sénégal devraient suivre sous peu. Tout cela montre le sérieux avec lequel la région s'emploie à mettre définitivement fin au conflit. Les mécanismes régionaux devront toutefois être appuyés par l'ONU, particulièrement durant cette phase délicate.

En résumé, nous avons maintenant un Gouvernement de transition à Bujumbura, mais nous ne devons pas nous faire d'illusions sur le processus de paix au Burundi : le problème du maintien des acquis du processus d'Arusha demeure. Il importe au plus haut point qu'un cessez-le-feu soit décidé d'urgence au Burundi pour permettre le déploiement de la force de maintien de la paix des Nations Unies dans le cadre du Chapitre VII de la Charte, ainsi que la participation des groupes armés du FDD et du FNL au mécanisme de partage du pouvoir. Nous appelons par conséquent le Conseil de sécurité et chacun de ses membres à appuyer activement le second volet de l'Initiative régionale, sous l'égide du Président Bongo du Gabon et du Vice-Président Jacob Zuma de l'Afrique du Sud, afin de conclure un cessez-le-feu au Burundi.

Deuxièmement, nous demandons au Conseil de sécurité de signifier fermement qu'il n'enverra une force de maintien de la paix des Nations Unies que lorsqu'un cessez-le-feu aura été décidé au Burundi.

Troisièmement, nous appelons l'ONU et la communauté internationale à mobiliser les ressources indispensables pour l'assistance humanitaire et le redressement économique, afin d'appuyer le processus de paix au Burundi. Il est important que le Gouvernement de transition reçoive une aide suffisante pour qu'il puisse fournir des services sociaux et gérer le retour et la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Ouganda des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je vais à présent faire une déclaration en tant que Présidente du Conseil de sécurité.

J'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité aux membres de l'Initiative régionale de paix sur le Burundi. Je salue cordialement, au nom des membres du Conseil de sécurité, les ministres et représentants de l'Ouganda, du Burundi, de la République démocratique du Congo, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, du Kenya, du Nigéria, du Rwanda, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs et Président de la Commission de suivi de l'application de l'Accord et l'Observateur permanent de l'Organisation de l'unité africaine.

Je voudrais d'abord exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Jean-David Levitte, de la France, qui a eu l'idée de convoquer ce dialogue, qui n'a pu se tenir comme prévu en raison des événements du 11 septembre.

La réunion d'aujourd'hui entre l'Initiative régionale de paix sur le Burundi et le Conseil de sécurité est un événement exceptionnel. Le 1er novembre, le Gouvernement de transition au Burundi a été mis en place. Il s'agit en fait d'une période décisive dans l'histoire du Burundi et de son peuple, qui a beaucoup souffert. Pour nous tous, la mise en place du Gouvernement de transition constitue un jalon significatif vu qu'elle marque le début d'un nouveau régime politique dans le pays. Nous voudrions féliciter le Président Buyoya, le Vice-Président Domitien Ndayizeye et tous les autres membres du Gouvernement de transition et leur souhaiter plein succès dans la définition d'une voie nouvelle pour le peuple burundais.

Nous rendons un hommage particulier au facilitateur, Madiba Nelson Mandela, aux dirigeants régionaux et aux parties burundaises pour leurs efforts inlassables visant à faire du Gouvernement de transition une réalité. Ils peuvent être certains que le Conseil de sécurité demeure attaché au processus de paix au Burundi et restera activement engagé pour faire en sorte que la dynamique actuelle soit maintenue. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent faire en sorte que les acquis déjà obtenus ne soient pas érodés.

L'objectif principal de la séance d'aujourd'hui est de procéder à un échange de vues sur l'application de l'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation.

Pour sa part, le Conseil de sécurité s'efforcera toujours de maintenir un esprit de partenariat avec le processus de paix au Burundi. Le dialogue entre le Conseil de sécurité et l'Initiative régionale de paix sur le Burundi illustre la volonté du Conseil de rester activement engagé dans ce processus.

Nous rappelons que notre dernière réunion, tenue durant la mission du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs, a donné lieu à des discussions fructueuses que nous espérons poursuivre aujourd'hui. Nous espérons qu'à la suite de nos discussions d'aujourd'hui, nous pourrons évaluer la façon dont les Nations Unies pourront apporter une aide après la période de transition, au moment où le nouveau Gouvernement burundais devra faire face à de nombreux défis. La priorité la plus importante est que les hostilités cessent et que les groupes armés s'impliquent dans la vie politique du pays par le dialogue et les négociations. Nous réitérons notre appel aux groupes armés afin qu'ils coopèrent avec le Gouvernement de transition en vue d'assurer sa représentation dans le gouvernement largement représentatif qui est envisagé.

Par ailleurs, le Conseil de sécurité appuie pleinement la force de protection spéciale régionale, qui vise à protéger les exilés politiques qui retournent dans le pays. Le 29 octobre, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1375 (2001) exprimant son soutien à cette initiative. Il est donc impératif que toutes les parties coopèrent pour garantir un retour à la normale dans ce pays. Nous rendons hommage au

Gouvernement sud-africain, qui a pris la première mesure en déployant des troupes, et nous attendons avec intérêt le déploiement ultérieur d'unités du Sénégal, du Nigéria et du Ghana.

L'efficacité des institutions de transition est la seule garantie de paix durable et de stabilité au Burundi. Un échec pourrait le conduire à une situation de chaos et de crise persistante dans la région des Grands Lacs, et de ce fait, l'appui de la communauté internationale est décisif.

Alors que le Gouvernement de transition est en place, il faudrait accorder une attention à la situation humanitaire et des droits de l'homme qui se détériore dans ce pays. Tout doit être fait pour assurer le bien-être économique du peuple burundais par l'amélioration de sa situation socioéconomique. La communauté internationale et le Conseil de sécurité sont prêts à apporter leur aide en la matière.

Nous nous attendons à une discussion plus dense au cours de la séance privée qui suivra.

Conformément à l'accord auquel nous sommes parvenus lors de nos consultations préalables, je vais à présent lever cette séance et inviter les membres du Conseil et tous les invités à assister à la séance privée, qui aura lieu dans cinq minutes.

Je voudrais inviter les non-membres du Conseil à quitter la salle afin que nous puissions tenir notre séance privée.

La séance est levée à 15 h 45.